

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2022**

**2022-12-21/01 - Budget Ville 2022 – Décision modificative n° 2**

Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

L'objet principal de cette décision modificative est d'ajuster les crédits de l'exercice 2022.

### En fonctionnement

Recettes :

- prise en compte du montant réel du FCTVA (+110 K€),

Dépenses :

- prise en compte du montant réel du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) (-400 K€),
- ajustement du montant de la taxe foncière (+90 K€) due par la Commune, dans l'attente d'un dégrèvement,
- excédent de fonctionnement viré à la section d'investissement (+420 K€).

### En investissement

Recettes réelles :

- ajustement du montant de la taxe d'aménagement perçu (+1,35 M€),
- montant réel du FCTVA (+545 K€),
- décalage sur l'exercice 2023 de subventions versées par l'Etat, le Conseil Départemental et par la CAF pour la crèche les Nénuphars (-850 K€),
- excédent de fonctionnement viré à la section d'investissement (420 K€).

Dépenses :

- remboursement de la taxe d'aménagement suite à une annulation de permis de construire (1,81 M€),
- décalage du versement de la surcharge foncière liée à l'EHPAD (-160 K€),
- opérations non réalisées sur l'exercice 2022 et qui seront, réinscrites au budget 2023 (-1,8 M€) (frais d'études BARRACO et projet du mail, travaux de rénovation de toitures et du centre RAVEL),
- participation échangeur A86 (+1,6 M€),
- remboursement de dépôt de garantie (+10 K€).

Opérations d'ordre :

- transfert comptable des avances versées dans le cadre du contrat de mandat Louvois (5 M€ en dépenses et recettes).

Des avis favorables, à l'unanimité, ont été rendus par les commissions Ressources, Aménagement et Environnement, et, Solidarités – Qualité de vie, réunies en séances le 05 décembre 2022.

Afin de prendre en compte l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n° 2 du budget 2022.

#### Fonctionnement

Chapitre	Imputation	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de dépenses	Propositions nouvelles de recettes
011	63512	Taxe foncière	90 000,00 €	
014	739222	FSRIF	-400 000,00 €	
74	744	FCTVA		110 000,00 €
	023	Virement à la section d'investissement	420 000,00 €	

#### Investissement

Chapitre	Imputation	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de dépenses	Propositions nouvelles de recettes
10	10226	Taxe d'aménagement	1 810 000,00 €	
16	165	Dépôts et cautionnements	10 000,00 €	
20	2031	Frais d'études	-800 000,00 €	
204	20422	Subvention équipement – Bâtiments	-160 000,00 €	
204	204133	Participation projet d'infrastructure d'intérêt national	1 605 000,00 €	
21	2128	Agencement et aménagement de terrain	-120 000,00 €	
21	21318	Constructions – Autres bâtiments publics	-850 000,00 €	
21	2135	Aménagement constructions	-30 000,00 €	
10	10222	FCTVA		545 000,00 €
10	10226	Taxe d'aménagement		1 350 000,00 €
13	1321	Etat - Subventions		-150 000,00 €
13	1323	Département - Subventions		-200 000,00 €
13	1328	Autres - Subventions		-500 000,00 €
041	2313	Constructions – Louvois	5 000 000,00 €	
041	238	Avances – Mandat Louvois		5 000 000,00 €
	021	Virement de la section de fonctionnement		420 000,00 €